

JONZIEUX

BUDGET PRIMITIF 2020

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

PREAMBULE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi N° 2015-991 du 07 août 2015 de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation. Elle est publiée sur le site internet de la commune : www.jonzieux.fr. Par ailleurs, les documents budgétaires sont consultables au secrétariat de mairie.

C O M M U N E

AFFECTATION DU RESULTAT DE 2019

Le compte administratif de 2019 a été voté par le conseil municipal le 09 mars 2020. Il fait apparaître :

- Un excédent global de fonctionnement de 261 827.37 €.
- Un déficit global d'investissement de 127 908.27 €.
- Des restes à réaliser en dépenses pour 10 738 € ;

Le même jour, le conseil municipal a décidé d'affecter l'excédent global de fonctionnement de la façon suivante au budget primitif de 2020 :

- A hauteur de 138 646.27 € pour la couverture du déficit d'investissement de 2019 ainsi que du déficit sur les restes à réaliser.
- La différence, soit 123 181.10 €, est portée comme excédent antérieur reporté en section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF DE 2020

Le budget et la fiscalité directe locale ont également été votés par le conseil municipal le 09 mars 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune.

Les dépenses de fonctionnement sont notamment les frais de personnel, les indemnités de fonction des élus, les achats de matières et fournitures, les travaux d'entretien, les prestations de services, les subventions versées aux associations et les intérêts de la dette. Le virement à la section d'investissement et les amortissements constituent une dépense d'ordre de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont principalement :

- Les produits des taxes foncières et d'habitation ; pour 2020, le conseil municipal a décidé de reconduire les taux de 2017, 2018 et 2019 (taxe d'habitation : 13.24% - taxe foncier bâti : 21.98% - taxe foncier non bâti : 50.65%).
- Les dotations de l'Etat. Ces dernières sont en constante diminution depuis plusieurs années : la dotation forfaitaire qui était de 193 797 € en 2012 a diminué chaque année jusqu'en 2019 ; pour l'exercice 2020, elle est estimée à 142 000 €.
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies.
- Les loyers. La prévision budgétaire a été minorée afin de prendre en compte la vacance du local précédemment affecté au cabinet médical et celles de plusieurs logements qui à ce jour n'ont pas été reloués.

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
011	Charges à caractère général	339 214
012	Charges de personnel	363 620
65	Autres charges de gestion courante	103 374
Total des dépenses de gestion courante		806 208
66	Charges financières (Rbt capital emprunts et SIEL)	37 577
Total des dépenses réelles de fonctionnement		843 785
023	Virement à la section d'investissement	95 000
042	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	17 985
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		112 985
TOTAL		956 770
		+
002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		956 770

DETAIL DES SUBVENTIONS VOTEES

BCJM – Basket Club Jonzieux / Marlies	1 600	
ASJ Foot - fonctionnement	2 073	
ASJ Foot - nettoyage	1 427	
Association Parents d'Elèves Ecole Publique Lou Petÿi	400	
Club Vie Nouvelle	150	
Comité d'Animation	1 200	
Comité d'Animation (Arbre de Noël + Carnaval)	1 800	
Coopérative Scolaire – projet pédagogique	2 000	
La Joie de Vivre en Résidence – Maison de Retraite	400	
Les Volants Sauvages	300	
MJC	200	
Association des Anciens Classards (fête de la musique)	1 700	
Association des Anciens Classards (fonctionnement)	300	
Mouvement National Vie Libre	100	
Aide à Domicile en Milieu Rural	260	
Institut des Métiers de Saint Etienne (ancien CFA)	45	
Lire et Faire Lire	100	
CPIE des Monts du Pilat	15	
TOTAL DES SUBVENTIONS		14 070

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
013	Atténuation de charges	3 000
70	Produits des services	36 075
73	Impôts et taxes (dont taxe d'habitation et compensation exonérations taxe d'habitation ainsi que taxes foncières)	541 165
74	Dotations et participations (dont dotation forfaitaire)	235 799
75	Autres produits de gestion courante	15 400
Total des recettes de gestion courante		831 439
77	Produits exceptionnels (remboursement assurance / sinistres)	2 150
Total des recettes réelles de fonctionnement		833 589
042	Opérations d'ordre entre sections	0
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0
TOTAL		833 589
		+
002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		123 181
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		956 770

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 95 000 €, il s'agit des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il doit servir à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses, la section d'investissement comprend principalement :

- Le remboursement du capital des emprunts,
- La cinquième annuité (sur dix) du fonds de concours à verser à la communauté de communes des Monts du Pilat dans le cadre de la desserte en plusieurs phases de son territoire par le Très Haut Débit.
- Les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune :
 - o Programme voirie.
 - o Eclairage public : troisième tranche de remplacement des lampes à vapeur de mercure,
 - o Travaux de signalisation dans le cadre de la dénomination des voies et la numérotation des immeubles,
 - o Travaux salle polyvalente,
 - o Divers travaux de grosses réparations de bâtiments,
 - o Acquisitions de matériel.

Les recettes d'investissement comprennent outre le virement de la section de fonctionnement, les recettes financières que sont notamment le fonds de compensation de la TVA, les taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement), la participation pour voirie et réseaux (PVR), les subventions attendues de la Région (plan en faveur de la ruralité) et du Département (enveloppe territorialisée, enveloppe de solidarité, voirie communale) ainsi qu'un fonds de concours de la Communauté de Communes des Monts du Pilat (CCMP).

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
204	Subventions d'équipement : 5 ^{ème} versement sur 10 THD et travaux SIEL (dont remplacement lampes à vapeur de mercure)	34 818
23	Opérations <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme voirie (60 000 €) ▪ Signalisation (22 000 €) ▪ Travaux salle polyvalente (30 000 €) ▪ Gros travaux de bâtiments (30 000 €) ▪ Acquisition de matériel (7 500 €) 	149 500
Total des dépenses d'équipement		184 318
16	Remboursement capital emprunts Emprunts : 68 341 € - Dette SIEL : 5 470 € - cautions : 800 €)	74 611
Total des dépenses financières		74 611
Total des dépenses réelles d'investissement		258 929
040	Opérations d'ordre entre sections	0
041	Opérations patrimoniales	0
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0
TOTAL		258 929
		+
Restes à réaliser 2019 (frais d'études église)		10 738
		+
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF DE 2019		127 909
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		397 576

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
13	- Subventions : Département (53 418 €) Région (14000€) – CCMP (30 567 €)	97 985
	- Participation pour Voirie et Réseaux	20 118
	Total des recettes d'équipement	118 103
10	Dotations – fonds divers (FCTVA – taxe d'aménagement)	27 041
	1068 – Excédent de fonctionnement 2018	138 647
165	Dépôts et cautionnements reçus	800
Total des recettes financières		166 488
021	Virement de la section de fonctionnement	95 000
042	Opérations d'ordre entre sections	17 985
Total des recettes d'ordre d'investissement		112 985
TOTAL		397 576
		+
001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		397 576

DETTE

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS (Avec intégration dette SIEL)

	DETTE EN CAPITAL AU 01/01	ANNUITE EXERCICE	INTERETS	AMORTISSEMENT	VARIATION ANNUITE	
2019	772 854.35	108 386.29	37 513.00	70 873.29	0.00	
2020	701 981.06	108 385.79	34 576.23	73 809.56	0.50	
2021	628 171.50	92 101.44	29 433.39	62 668.05	- 16 284.35	2005 - Aménagement zone NAa Jabrin / les Chers et 2006 - Enfouissement réseaux secs bourg
2022	565 503.45	92 101.44	26 537.63	65 563.81	0.00	
2023	499 939.64	92 101.44	23 506.92	68 594.52	0.00	
2024	431 345.12	92 101.44	20 334.91	71 766.53	0.00	
2025	359 578.59	92 101.44	17 014.97	75 086.47	0.00	
2026	284 492.12	92 101.32	13 540.11	78 561.21	0.12	
2027	205 930.91	42 238.67	9 903.07	32 335.60	- 49 862.65	2006 – Réhabilitation et extension école – Création cantine scolaire
2028	173 595.31	42 238.67	8 240.32	33 998.35	0.00	
2029	139 596.96	42 238.67	6 491.92	35 746.75	0.00	
2030	103 850.21	42 238.67	4 653.46	37 585.21	0.00	
2031	66 265.00	42 238.67	2 720.32	39 518.35	0.00	
2032	26 746.65	18 122.09	999.68	17 122.41	- 24 116.58	2012 – Immeuble 1 place de l'Eglise. Mairie, Agence Postale ...
2033	9 624.24	10 083.32	459.08	9 624.24	- 8 038.77	2008 – Ecole fin des travaux Services techniques

Le niveau d'endettement est dû aux importants investissements réalisés au cours des précédents mandats municipaux. Ils permettent de bénéficier d'équipements de qualité et adaptés. En 2021, la diminution de l'annuité permettra d'envisager de nouveaux investissements

SERVICE D'ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE 2019

Le compte administratif de 2019 a été voté par le conseil municipal le 09 mars 2020. Il fait apparaître :

- Un excédent global d'exploitation de 72 780.75 €.
- Un excédent global d'investissement de 10 125.35 €.
- Des restes à réaliser en dépenses pour 6 450 € ;

Le même jour, le conseil municipal a décidé d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation, soit 72 780.75 €, en excédent antérieur d'exploitation reporté au budget primitif de 2020.

BUDGET PRIMITIF DE 2020

SECTION D'EXPLOITATION

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du service. Elle s'équilibre à 155 182 €.

Les dépenses d'exploitation sont notamment les frais de fonctionnement et d'entretien des dispositifs collectifs de relevage et de traitement des eaux usées, les fournitures non stockables (eau et électricité), le contrôle des dispositifs individuels d'assainissement non collectif, les intérêts des emprunts et les dotations aux amortissements.

Les recettes d'exploitation sont la redevance d'assainissement (facturée par le Syndicat des Eaux aux abonnés en même temps que l'eau potable), le remboursement des contrôles des dispositifs individuels de traitement des eaux usées, la participation pour l'assainissement collectif due par les bénéficiaires d'une autorisation de branchement au réseau collectif d'assainissement, la participation de la commune au budget d'assainissement au titre des eaux pluviales, l'amortissement des subventions.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 68 019 €.

En dépenses, la section d'investissement comprend l'étude de faisabilité (et la maîtrise d'œuvre) en vue du remplacement des stations de traitement des eaux usées du bourg et de Basmouche, des travaux de rénovation des dispositifs collectifs de traitement des eaux usées, le remboursement du capital des emprunts ainsi que les amortissements.

DETTE

ETAT DE LA DETTE SUR 10 ANS

	DETTE EN CAPITAL AU 01/01	ANNUITE A PAYER	INTERETS	AMORTISSEMENT	VARIATION D'ANNUITE	
2019	141 190.79	30 475.00	6 087.76	24 387.24	0.00	
2020	116 803.55	30 474.77	4 989.74	25 485.03	0.23	
2021	91 318.52	25 298.60	3 910.97	21 387.63	- 5 176.17	2005 Assainissement bourg Tranche 3
2022	69 930.89	25 298.60	2 898.82	22 399.78	0.00	
2023	47 531.11	19 299.60	1 954.80	17 344.80	- 5 999.00	2002 Assainissement bourg Tranche 1
2024	30 186.31	7 345.71	1 295.89	6 049.82	- 11 953.89	2004 Assainissement bourg Tranche 2
2025	24 136.49	3 361.08	1 151.31	2 209.77	- 3 984.63	
2026	21 926.72	3 361.08	1 045.90	2 315.18	0.00	
2027	19 611.54	3 361.08	935.47	2 425.61	0.00	

CHAUFFERIE

La compétence production et distribution de chaleur a été transférée au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) par le conseil municipal en 2006 pour 20 ans.

Pendant cette durée, la commune se charge donc exclusivement du fonctionnement des installations.

AFFECTATION DU RESULTAT DE 2019

Le compte administratif de 2019 a été voté par le conseil municipal le 09 mars 2020. Il fait apparaître :

- Un excédent global de fonctionnement de 52 093.53 €.

Le même jour, le conseil municipal a décidé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 52 093.53 €, en excédent antérieur de fonctionnement reporté au budget primitif de 2020.

BUDGET PRIMITIF DE 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du service. Elle s'équilibre à 132 593 €.

Les dépenses d'exploitation sont notamment les frais de fonctionnement et d'entretien des locaux et des équipements, les fournitures non stockables (eau, téléphone et électricité), les achats de combustibles, le versement au budget de la commune (personnel), la contribution versée au SIEL dans le cadre du transfert de la compétence chaufferie.

Les recettes de fonctionnement sont les ventes de chaleur à la commune (budget communal) ainsi qu'à la maison de retraite et la SAS Léa & Léo, entreprise chargée de la gestion de la crèche intercommunale.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Néant (transfert de la compétence au SIEL)

DETTE

Néant

Fait à Jonzieux, le 12 mars 2020

Le Maire,
Elisabeth FOREST

